



**HAL**  
open science

# Mais que font les parents ? Construction d'un problème public

Claude Martin

► **To cite this version:**

Claude Martin. Mais que font les parents ? Construction d'un problème public. Presses de l'EHESP. "Être un bon parent". Une injonction contemporaine, Presses de l'EHESP, 2014, 978 2 8109 0260 6. halshs-01166713

**HAL Id: halshs-01166713**

**<https://shs.hal.science/halshs-01166713v1>**

Submitted on 23 Jun 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « Mais que font les parents ? » Construction d'un problème public

---

Claude Martin

« D'où la différence entre l'ancienne charité et la nouvelle philanthropie, où l'aide doit être conçue comme un investissement », Gilles Deleuze (1977, p. 216)

La « condition parentale », au sens des conditions dans lesquelles les parents exercent leur rôle, a considérablement évolué au cours des dernières décennies (Martin, 2009). Pour en prendre la mesure, on se réfère souvent aux importants changements sociodémographiques qui ont eu lieu depuis la fin des années 1960, aussi bien en matière de fécondité, de nuptialité que de divorce, et aux variations aujourd'hui banalisées opposant mono-, bi-, beau-, grand-, homo- et pluri-parentalité. Mais la source de ces évolutions de la condition parentale n'est pas là, nichée au cœur de la famille et de l'aléa de ses arrangements, mais bien davantage en dehors d'elle, du côté, d'une part, des mutations des conditions de travail et d'emploi - féminisation du marché du travail ; transformation des rythmes et horaires de l'activité avec leur impact sur les relations de genre ; précarisation et flexibilisation des emplois, en particulier pour les nouvelles générations -, et d'autre part, des réformes de l'Etat social, notamment en matière de politique familiale, de conciliation vie familiale / vie professionnelle et de prise en charge de la petite enfance (voir Le Bihan et Martin, 2008 ; Martin, 2012a).

Pour les uns, ces mutations auraient provoqué l'absence et la démission des parents, voire la faillite de leurs compétences et responsabilités. Pour d'autres, elles ont surtout engendré une redéfinition de leur rôle en ces temps d'incertitudes, avec, par exemple, la figure du « parent-voyagiste » (Singly, 2009) ou du « parent-curling »<sup>1</sup>. Ces incertitudes ont aussi généré un certain nombre d'angoisses, dont témoignent l'apparition des « parents-hélicoptères », comme on appelle aux USA ceux qui intensifient la surveillance de leurs enfants en une forme d' « hypervigilance » (Nelson, 2010)<sup>2</sup>. Frank Furedi évoque même une véritable aversion aux risques qui menaceraient les enfants aujourd'hui, conduisant au *paranoïd parenting* (Furedi, 2008). De telles tendances expliquent le recours de plus en plus systématique aux experts.

---

<sup>1</sup> Dans le premier cas, il s'agit d'un parent qui organise le voyage de l'enfant et son individualisation. Dans le second, l'image est ici celle d'un parent conçu comme chargé de poser l'enfant sur la piste de la vie en cherchant à accompagner sa trajectoire en préparant le terrain autour, à l'instar du joueur de curling qui réchauffe la glace avec son balai pour orienter la trajectoire de la pierre de granit sans jamais la toucher.

<sup>2</sup> Avec notamment le recours aux nouvelles technologies, comme le blouson connecté ou le bracelet pour suivre son enfant à la trace.

Les conseils et prescriptions à l'adresse des parents représentent depuis des décennies un véritable marché qui s'adosse, notamment, sur le sentiment partagé par ces derniers que leur tâche est difficile et les obstacles nombreux sur le chemin de la socialisation et de la vie de leur progéniture. Nombre de psychologues, médecins, psychiatres, psychanalystes, et plus largement tous ceux que l'on pourrait qualifier avec Robert Castel de « thérapeutes pour les normaux », mettant en œuvre des « techniques médico-psychologiques » (Castel, 1973 et 1981), occupent le créneau de cette demande croissante d'expertise et de conseil aux parents, et y consacrent une partie plus ou moins substantielle de leur activité professionnelle. La plupart des savoirs accumulés au cours du vingtième siècle dans le champ de la psychologie, de la pédiatrie, de la pédopsychiatrie et de la psychanalyse a ainsi été consacrée à comprendre, définir et orienter cette fonction parentale, afin de concevoir les meilleures conditions possibles d'accompagnement et de socialisation de l'enfant (voir Neyrand, 2000 ; Quentel, 2001). Ces experts en fonction parentale se déploient désormais dans les multiples maillons d'un marché tentaculaire et médiatique, phénomène qu'avait fort bien décelé Robert Castel à la fin des années 1970<sup>3</sup> (voir encadré).

#### **Le conseil aux parents : un vaste marché**

Pour se convaincre de l'étendue de ce marché au plan des médias, il suffit de faire référence aux très nombreuses émissions de radio et de télévision, ou encore à la presse spécialisée ciblant les parents, l'enfant et la famille depuis le début des années 1970. Côté presse écrite, ce marché s'étend des magazines *Parents* ou *L'enfant et la vie*. *Le magazine des éducateurs et parents chercheurs*, créés respectivement en 1969 et 1970 à *Famili* apparu en 1993 ou *Family*, *le magazine chrétien sur la famille* diffusé depuis 2011, sans compter les espaces consacrés aux parents dans les nombreux magazines pour les enfants et les sites de conseils aux parents. Côté média audio et télévisé, cela va des causeries radiophoniques de Françoise Dolto sur France Inter de 1976 à 1978, ou ses émissions de vulgarisation comme, par exemple, celle que lui consacra Jean-Louis Servan Schreiber (*Questionnaire*) en 1977 intitulée précisément « Le métier de parent »<sup>4</sup>, à des programmes télévisés comme l'émission « Les maternelles » diffusée sur France 5 depuis 2000 ou « Supernanny » diffusée au Royaume-Uni depuis 2004 et rapidement reprise et adaptée dans de nombreux pays, dont la France.

Depuis peu apparaissent même des cabinets de « conseil en éducation » à destination des parents<sup>5</sup>, mais surtout un nouveau marché de « programmes de soutien parental » (*parenting programs*), très nombreux dans le monde anglophone, dont les effets sont validés par des recherches quasi-expérimentales avec groupe contrôle, ce que l'on qualifie de programmes *evidence-based* ou fondés sur des preuves<sup>6</sup>. On peut encore évoquer le marché de l'accompagnement scolaire ou des cours privés qui ont véritablement explosé au cours des dernières années<sup>7</sup>.

Pour illustrer la popularité de cette thématique de la fonction parentale, on peut enfin mentionner deux récentes séries télévisées : *Parents, mode d'emploi*, dont le principe consiste à utiliser les ressorts comiques du bricolage des parents dans l'exercice de leur rôle « entre contradictions et mauvaise foi, devoirs conjugaux et parentaux, démissions passagères et ruses inavouables pour limiter les conflits »<sup>8</sup> ou *Fais pas ci, fais pas ça*, qui met en scène deux familles nombreuses, (une famille « Bobo » recomposée de trois

<sup>3</sup> « Le discours diffusé par les adeptes du Planning familial, de l'École des parents, par les porte-parole des émissions radiophoniques spécialisées dans le conseil familial et conjugal, par les journaux féminins et les rubriques « Société » des revues et hebdomadaires, fait reposer la réalité ultime de la famille sur la capacité de ses membres à intensifier leurs rapports et à les réguler par la psychologie » (Castel, 1981, p. 185).

<sup>4</sup> Voir le site <http://www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/francoise-dolto/>, pour visualiser certaines de ces émissions.

<sup>5</sup> A titre d'exemple, voir <http://www.educationconseil.com/m6-parents-depassees>.

<sup>6</sup> Pour prendre la mesure de la variété et des modalités de validation de ces programmes, voir Moran et al, 2004 et en français Hamel et al., 2012.

<sup>7</sup> Voir la comparaison menée par la commission européenne au début des années 1980 (Macbeth, 1984) et le récent bilan du CAS sur le soutien scolaire. Voir le lien suivant : <http://www.strategie.gouv.fr/content/soutien-scolaire-NA315#les-ressources>.

<sup>8</sup> Voir le site de l'émission <http://www.france2.fr/emissions/parents-mode-d-emploi>.

enfants et une conservatrice de quatre enfants) avec des normes éducatives contrastées. Le site de l'émission présente ces deux couples de parents comme immatures et angoissés par leurs responsabilités<sup>9</sup>. La fonction parentale fait recette.

Les conditions de développement du conseil parental ne se limitent cependant pas à cette seule logique de marché faisant se rencontrer une offre et une clientèle. Elle correspond aussi à une forte demande politique qui, en écho aux inquiétudes et incertitudes des parents sur leur mission éducative, se soucie de garantir au mieux la réussite de cette mission, ou plutôt d'éviter son échec et les risques supposés qu'ils feraient courir à la collectivité tout entière. Au-delà de l'enjeu juridique et de l'importance des lois qui régissent et encadrent la famille, l'enjeu est ici normatif, au sens où l'entendait Michel Foucault dans son analyse du bio-pouvoir<sup>10</sup>, c'est-à-dire « passer d'une opposition simple entre 'obéissance' et 'désobéissance' au jeu des 'distributions' autour d'une norme »... et « déplacer le regard de la coercition directe à la régulation » (Darmon, 1999, p. 5).

Cette normativité concernant la fonction parentale n'est pas bien sûr une question nouvelle. Elle est même profondément enfouie dans l'histoire de nos sociétés contemporaines (Lenoir, 2003). Certains la font remonter au fameux traité d'éducation de Jean-Jacques Rousseau, *L'Emile ou de l'éducation*, publié une première fois en 1762<sup>11</sup>. Les termes de cette réflexion, qui s'intensifie au 18<sup>ème</sup> siècle sur le statut de l'enfant et la vocation de l'éducation, posent non seulement les bases d'une distinction entre instruction et éducation, mais aussi d'une nouvelle répartition des rôles entre la famille et l'Etat<sup>12</sup>. Dès les origines, cette production normative et ces « conseils » aux parents en matière d'éducation ont buté sur la barrière de l'institution familiale elle-même, et surtout, en fait, sur l'autorité détenue par les pères, considérés dans de nombreuses cultures comme les chefs de famille et garants du respect de règles au sein de leur petite « communauté ». D'ailleurs, malgré les avancées préconisées par Rousseau en faveur d'une éducation publique, celui-ci ne remettra pas pour autant en cause cette autorité paternelle et contribuera au contraire à en relégitimer la puissance, y compris aux dépens des mères<sup>13</sup>. Il faudra attendre encore près de deux siècles avant que cette puissance soit destituée<sup>14</sup>.

<sup>9</sup> Voir <http://www.france2.fr/emissions/fais-pas-ci-fais-pas-ca>.

<sup>10</sup> « Une conséquence du développement du bio-pouvoir, c'est l'importance croissante prise par le jeu de la norme aux dépens du système juridique de la loi » (Foucault, 1976, P. 189). Comme le précise bien Muriel Darmon dans son retour sur les recherches menées dans les années 1970 sous et regroupées derrière la thématique du « contrôle social », « le véritable concept opératoire est celui de 'norme'... terme qui sert dans ces travaux à caractériser le mode de contrainte spécifique qui s'exerce sur les individus et les familles ». (Darmon, 1999, p. 4-5).

<sup>11</sup> Dans l'ouvrage qu'il a consacré à la contribution des philosophes sur les questions de l'enfance et de l'éducation, Alain Renaut (2002) évoque également le *De Pueris* d'Erasmus (1529).

<sup>12</sup> Comme le souligne Alain Renaut : « Rousseau explique que 'comme on ne laisse pas la raison de chaque homme unique arbitre de ses devoirs, on doit d'autant moins abandonner aux lumières et préjugés des pères l'éducation de leurs enfants' et qu' 'elle importe à l'Etat encore plus qu'aux pères' – en vertu de quoi se trouvait envisagée une 'éducation publique sous des règles prescrites par le gouvernement et sous des magistrats établis par le souverain' » (Renaut, 2002, p. 246).

<sup>13</sup> Comme le rappelle encore Alain Renaut citant les écrits de Rousseau dont un texte de 1755 sur l' « économie politique » : « Dans la 'petite famille' (par opposition à la grande famille qu'est l'Etat), 'le père étant physiquement plus fort que ses enfants, aussi longtemps que son secours est nécessaire, le pouvoir paternel passe avec raison pour être établi par la nature'... 'L'autorité ne doit pas être égale entre le père et la mère', car

La construction de l' « Etat-providence » (éducateur, sanitaire et social) au cours des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles a continué de modifier les relations entre vie privée et espace public et déplacé cette barrière du privé, intensifiant ce travail normatif (Joseph et Fritsch, 1977 ; Donzelot, 1977 ; Castel, 1995 ; Commaille et Martin, 1998 ; Lenoir, 2003). Non seulement, l'Etat en élargissant son périmètre d'action a progressivement délesté la famille de nombre de ses fonctions. Mais il en a fait en même temps l'épicentre de ce que l'on va progressivement appeler le « social », en développant des réponses pour compenser les incapacités ou épauler les faiblesses et les vulnérabilités de certains citoyens, au premier rang desquels, les mères, notamment celles appartenant aux classes populaires, cibles privilégiées des prescriptions et autres mesures de contrôle et d'encadrement du 18<sup>ème</sup> siècle à nos jours (Boltanski, 1969 ; Gojard, 2010 ; Garcia, 2011).

### La fonction parentale : un problème public

Sans prétendre (re)faire l'histoire de cette production normative au fil des siècles, nous proposons dans cet ouvrage de l'analyser sous l'angle de la construction d'un « problème public », au sens où l'entendent les sciences sociales, c'est-à-dire un fait social ordinaire « transformé en enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique » (Neveu, 1999, p. 41)<sup>15</sup>. Nous partons ainsi du regain d'intérêt accordé au rôle joué par les parents dans le débat public depuis une vingtaine d'années, pour interroger le sens de ce *revival* ? Assiste-t-on à une redéfinition de ce qu'est un « bon parent » aujourd'hui ? S'agit-il d'un problème public identique ou analogue à celui ou ceux identifiés à d'autres périodes de l'histoire ? Assistons-nous à la répétition générale d'une activité de production normative mobilisant les mêmes arguments, les mêmes techniques et instruments, les mêmes ressorts idéologiques et les mêmes savoirs, ou bien sommes-nous en présence d'une variation significative, d'un déplacement, d'une reconfiguration de tous ces ingrédients, voire d'un certain nombre d'innovations au plan des finalités poursuivies, des idées et/ou des pratiques d'intervention ? Et si changement de cap il y a, de quelle nature est-il ? Quels en sont les facteurs d'impulsion ou les *drivers*, comme le disent les anglophones ?

L'apparition de la thématique de la parentalité<sup>16</sup>, et plus encore de mesures de « soutien à la parentalité » au cours des vingt-cinq dernières années est en effet particulièrement remarquable de ce point de vue. Nous faisons l'hypothèse que ces mesures spécifiques à destination des parents représentent une nouvelle étape dans le régime des relations entre l'Etat et la sphère familiale. Nombre d'analystes au plan international défendent d'ailleurs cette idée d'un changement significatif de ce que nous avons coutume d'appeler la politique

---

il faut que 'le gouvernement soit un' et que, 'dans les partages d'avis, il y ait une voix prépondérante', laquelle doit évidemment être celle du père. », (op. cit. p. 247).

<sup>14</sup> Avec le vote de la loi du 4 juin 1970 instituant l'autorité parentale.

<sup>15</sup> La construction des problèmes publics par les experts, les acteurs politiques et les médias représente un domaine de recherche à part entière dans les pays anglophones, avec des revues spécialisées comme *Social Problems*, des auteurs précurseurs appartenant à l'école de Chicago, comme Howard Becker (1963), et ses travaux sur les consommateurs de marijuana ou Joseph Gusfield (1963 ; 1981) sur l'alcool au volant. Ces recherches ont pris beaucoup d'ampleur en ayant recours à la thématique des « paniques morales » et en étudiant en particulier le rôle de la médiatisation. Ce type de problématique est particulièrement pertinent pour analyser le phénomène de responsabilisation des parents.

<sup>16</sup> Un néologisme aujourd'hui intégré dans le discours des professionnels de l'enfance et de la famille, mais aussi dans le lexique politique et médiatique, et dont on peut retrouver les racines dans l'histoire des sciences humaines et sociales. Pour une généalogie de cette notion, se reporter à Martin, 2003 ; Boisson & Verjus, 2004 ; Neyrand, 2011 ; Martin, 2012b.

familiale ou d'un tournant vers la parentalité (*turn to parenting*) (Knijn & Hopman, 2013 ; Martin, 2014). Avec le soutien à la parentalité, s'ouvrirait un nouveau chapitre, ou se construirait un nouveau pilier d'intervention publique : une politique à destination des parents proprement dit (et non plus de la famille, des enfants, ou des pères et mères) (Giampino, 2006a), substituant le « parentalisme » aux référentiels antérieurs de l'action publique dans ces domaines (familialisme, individualisme et féminisme) (Commaille & Martin, 1998 ; Bastard, 2006 ; Barrère-Maurisson, 2007 ; Martin, 2010).

La France n'est d'ailleurs pas, loin s'en faut, le seul pays concerné par cet enjeu public et par l'apparition d'une politique explicite de « soutien à la parentalité » (on parle de *parenting support* dans les pays de langue anglaise), ni surtout le premier concerné par le développement de ce nouveau marché de programmes d'intervention (*parenting programs*) visant à doter les parents de compétences adéquates dans leur fonction éducative (*parenting skills*), mis en œuvre et financés par des collectivités publiques et/ou par l'Etat, et promu par les institutions européennes<sup>17</sup> (voir Daly & Martin, 2012 ; Daly, 2013a ; Martin, 2014).

En Europe (en particulier au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne, dans les pays scandinaves, et, nous le verrons aussi dans la suite de cet ouvrage, en France, en Belgique et en Suisse), ces nouveaux développements suscitent de nombreuses interrogations, voire de vives controverses académiques, professionnelles et politiques. Ce déploiement de programmes et d'experts en compétence parentale, financés sur fonds publics et ou privés, est interprété par certains auteurs comme l'expression de politiques sociales néolibérales, correspondant à une sorte de défausse sur les parents de la cause des problèmes sociaux auxquels font face les sociétés post-industrielles (Furedi, 2008 ; Gillies, 2008 et 2012 ; Churchill, 2011 ; Ramaekers & Suissa, 2012 ; Richter & Andresen, 2012 ; Hartas, 2014 ; Lee et al., 2014 ; Hennem, 2014).

Frank Furedi, auteur d'un essai à succès publié à trois reprises depuis 2001, *Paranoïd Parenting* (2008) se positionne même comme un véritable lanceur d'alerte sur le sujet. Il écrivait ainsi récemment dans la préface d'un ouvrage consacré aux *Parenting culture studies* :

« Le « parentage (*parenting*) est devenu l'une des questions les plus vivement débattues du 21<sup>ème</sup> siècle. Si la culture occidentale attache une telle importance au *parenting*, c'est qu'il est considéré potentiellement comme la source de tous les problèmes sociaux qui affectent nos communautés. Une parentalité défaillante, de faible qualité (*Poor parenting*), ou l'absence de ce qu'on appelle des compétences parentales, est tenue pour responsable de l'élevage d'enfants dysfonctionnels qui, par la suite, deviennent des adultes inadaptés. Suivant cette perspective fataliste, le déficit de compétence parentale (*parenting deficit*) est accusé d'être la cause des problèmes de santé mentale des enfants, des difficultés éducatives, des comportements antisociaux et des faibles capacités de faire face (*coping*) ; les

---

<sup>17</sup> Notre ouvrage s'inscrit d'ailleurs dans un programme de recherche qui a reçu le soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de trois autres agences nationales, allemande, hollandaise et britannique, dans le cadre du programme *Open Research Area for the Social Science in Europe*. Cette recherche intitulée : « Gouverner les nouveaux risques sociaux : le cas des politiques en direction de l'enfance et de la parentalité dans les Etats-providence européens - PolChi », a déjà donné lieu à un certain nombre de publications (voir le site <http://www.uni-goettingen.de/en/213091.html>).

conséquences destructrices de cette mauvaise parentalité produisant leurs effets tout au long de la vie d'un individu » (Furedi, 2014, p.8).<sup>18</sup>

## Comprendre les changements en cours

Notre ouvrage collectif entend contribuer à repérer les fils et les transformations de ce problème public, à séparer la part du *revival* de vieux débats et d'anciennes pratiques et celle de l'inédit dans cette définition de ce qu'est un bon parent. Nous verrons ainsi que, si la définition du « métier de parent » est une vieille lune poursuivie depuis plus de deux siècles par nombre de clercs soucieux de dispenser conseils et préconisations à des parents « en détresse », mais aussi par des décideurs publics dénonçant les risques que feraient courir les parents des « classes dangereuses » à des enfants conçus comme « en danger », précisément, les termes de cette définition du problème ont aussi changé.

Si les processus de construction de ce problème public se ressemblent, - comme le fait d'adosser des mesures et une politique sur des arguments et des « preuves scientifiques », ou encore de masquer derrière une finalité universelle une logique de ciblage et de traitement social différencié, en somme d'euphémiser la question des enjeux de classe sociale et d'inégalités -, il semble bien que le contexte dans lequel est produite actuellement cette construction a aussi des spécificités, du fait des changements qui sont intervenus à la fois du côté des pratiques familiales et des modes de vie, d'une part, et des capacités d'intervention de l'Etat pour accompagner ces transformations, de l'autre (Martin, 2012a). La focalisation contemporaine sur la question parentale pourrait ainsi prendre de nouveaux accents du fait de la montée en puissance de la question des droits propres des enfants, de l'impuissance publique face aux difficultés que rencontrent les nouvelles générations, enfants, adolescents et jeunes adultes, qui font écho en retour aux supposées menaces que font peser les actes d'incivilité.

Cet ouvrage collectif propose donc, en quelque sorte, d'actualiser la généalogie sociohistorique qu'avaient en leur temps entrepris Isaac Joseph et Philippe Fritsch dans *Disciplines à domicile. L'édification de la famille* (1977), Jacques Donzelot dans *La police des familles* (1977), voire Luc Boltanski lorsqu'il a étudié les règles de la puériculture et de l'enseignement ménager au tournant des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles dans *Prime éducation et morale de classes* (1969). Nous dessinons également quelques pistes en matière de comparaison internationale, puisque ces questions sont également traitées, avec d'importantes nuances dans de nombreux pays européens et non européens<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> Voici aussi ce qu'il écrivait en 2008 sur la situation au Royaume-Uni, soulignant l'importance du changement de vision des relations entre l'Etat et la sphère privée, dans un pays coutumier d'une forte protection de la *privacy* : « Mois après mois, des rapports officiels condamnent le déficit de 'parentage' (*parenting*) ... L'élevage des enfants est en conséquence de plus en plus politisé et les parents dénoncés dans le débat public comme le problème. Les initiatives gouvernementales sont fondées sur l'idée que les autorités publiques ont à la fois le droit et le devoir de manager le comportement des parents. Les *parenting orders* et les contrats parentaux ont principalement une signification symbolique, mais ils suggèrent aussi l'idée que l'élevage des enfants n'est plus la seule responsabilité des mères et pères » (Furedi, 2008, p. 14). Nos traductions.

<sup>19</sup> Voir le programme de recherche ANR *PolChi* mentionnés précédemment. Nous nous concentrons dans le présent ouvrage sur la France en donnant quelques éléments sur des pays voisins et (en partie) francophones, comme la Belgique et la Suisse.

Une des manières de rendre intelligible et de situer ce qui se joue aujourd'hui dans les dispositifs de soutien à la parentalité, et notamment la production normative sur le rôle de parent élaborée par les experts et les décideurs publics contemporains, consiste non seulement à les décrire finement, mais aussi à relier et comparer ces pratiques, décisions et discours actuels aux écrits et initiatives qui, au fil du temps, nous semblent en avoir constitué des préfigurations probables. Nous avons déjà souligné ailleurs que, même en se limitant au cas français, il était possible de repérer en effet des moments historiques au cours desquels cet enjeu normatif de la fonction parentale a été bien identifié comme problème public (Martin, 2003 ; 2012a ; 2014). Si les styles et les arguments ont évolué, un certain nombre d'éléments perdurent manifestement.

On pourrait prendre de multiples exemples historiques de cet encadrement normatif, de ces « conseils » et injonctions qui visent les protagonistes de la fonction parentale à partir de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, délimitant ainsi le périmètre et les attendus du rôle de parent. Pour autant, à cette époque, pères et mères, paternité et maternité étaient clairement distingués, sans doute, pour une large part, du fait de la très forte division des rôles des sexes. Aussi, chacun d'entre eux suscitait des discours et des pratiques bien contrastés. De même, il était alors le plus souvent question de famille et non de parentalité, un terme qui, il est vrai, n'avait pas encore cours.

Du côté des pères, et du fait de l'autorité qui leur a été allouée, l'enjeu principal portait sur l'opportunité ou la nécessité de s'y substituer en cas de défaillance ou de danger. Mais l'essentiel des normes et préconisations a surtout longtemps ciblé les mères, et, parmi elles, celles jugées les plus faibles, à savoir les jeunes mères, pour les épauler et les aider à faire face à leur nouvelle condition, souvent dans une perspective de santé publique et de prévention. Mais cette pression normative variait encore selon que l'on avait affaire aux jeunes mères de milieu populaire, jugées encore plus mal préparées par leur classe d'origine pour adopter les bonnes pratiques ; et *a fortiori* aux jeunes mères sans conjoint, considérées comme livrées à elles-mêmes et totalement démunies, risquant de commettre l'irréparable (l'avortement ou l'abandon) pour certains défenseurs de la morale familiale, mais aussi du capital humain, et occupant de ce fait une sorte de dernier rang de ces mauvaises élèves de l'apprentissage maternel. Ainsi peut-on comprendre les interventions et mesures d'accompagnement visant les mères célibataires, et le rôle joué, en France notamment, par certains médecins hygiénistes sous la Troisième République, inventeurs de l'obstétrique, mais aussi des foyers d'accueil pour « filles-mères », dans le but de garantir la survie de ces enfants abandonnés par leurs pères, mais aussi d'éviter les pratiques abortives et les placements d'enfants en aidant et accompagnant ces mères<sup>20</sup>.

### **Des moments-clés dans une lutte d'idées**

Dans l'histoire de cette production normative, la Troisième République et l'avènement des sciences sociales regroupant et autonomisant progressivement psychologie, sociologie et science de l'éducation de la seule philosophie, n'a pas peu joué dans ces changements d'équilibre entre rôles respectifs de la famille et de l'Etat, mais aussi dans la concentration

---

<sup>20</sup> Se reporter sur ce point à la recherche comparative que nous avons menée avec Nadine Lefaucheur dans quatre pays avec le soutien de la Caisse nationale des allocations familiales il y a une vingtaine d'années et intitulée « Qui doit nourrir l'enfant quand le père est absent ? » (Lefaucheur et Martin, 1995 ; Martin, 1995 ; Lefaucheur et Martin, 1996).

de l'attention des pouvoirs publics sur le rôle spécifique des parents, dans un contexte de lutte entre deux versions du familialisme (familialisme d'Eglise contre familialisme d'Etat) (Lenoir 2003). Les pionniers de l'école durkheimienne soulignait ainsi le rétrécissement du périmètre des fonctions propres de la famille et des parents<sup>21</sup>. Parmi les diverses fonctions assumées par la famille au cours de l'histoire humaine, seuls l'élevage et l'éducation des enfants auraient en somme résisté au temps puisqu' « aucun système d'éducation ou de travail social ne peut remplacer la famille de ce point de vue, tant l'enfant en devenir nécessite la sollicitude bienveillante et l'affection personnelle que seuls les parents sont en position de donner » (Boettinger, 1938, p. 617), d'où le caractère de plus en plus central de cette fonction éducative parentale.

Mais, à la même période, c'est incontestablement la psychanalyse qui va à la fois écrire les lettres de noblesse de cette « mission » parentale, défendre son incontournable exclusivité, établir ses responsabilités et fournir la majeure partie des référentiels pour l'action (Castel, 1973). Comme l'écrivait déjà Joseph et Frisch en 1977 :

« Dans la mesure où les relations du 'père-mère' à l'enfant se donnent comme la préconnaissance originaire de la loi de tout rapport humain, la famille devient l'espace privilégié, le laboratoire, où se font les apprentissages du rapport au corps et aux besoins, aux demandes de l'enfant... La pédagogie d'inspiration psychanalytique accomplit là un véritable travail de Sisyphe en constituant le lexique des situations auxquelles les parents doivent répondre, tout en affirmant par ailleurs qu'il n'y a pas d'usage pédagogique de la psychanalyse » (Joseph et Fritsch, 1977, p. 28).

L'Entre-Deux-Guerres représente une période particulièrement propice à la fabrication de ces visions du rôle de parent et aux luttes pour sa définition entre « entrepreneurs de la morale familiale ». On se doit ainsi d'évoquer la création, au tout début des années 1930, de *l'Ecole des parents*, dont l'objectif, tel qu'il est formulé à l'origine en 1929, était notamment : « d'apprendre aux parents à s'éduquer et à s'instruire mutuellement pour faire de leurs enfants de futures valeurs sociales et morales »<sup>22</sup>. Par rapport à l'exemple précédent concernant les mères célibataires, il est manifeste qu'il s'agissait moins pour *l'Ecole des parents* de protéger la mère et l'enfant vulnérables, dans une logique tutélaire, que de

---

<sup>21</sup> Dans un style parfaitement emblématique de l'époque, où sociologie et morale allaient souvent de pair, Paul Lapie écrivait ainsi dans un ouvrage de 1908, intitulé *La femme dans la famille* : « La famille était jadis un temple, et l'organisation du service religieux y maintenait l'unité et la hiérarchie. Mais des temples se sont construits en dehors de la famille, et elle a perdu, avec son caractère de secte autonome, l'un des principes de sa discipline. La famille était jadis un Etat, un Etat centralisé et gouverné par un monarque. Mais le véritable Etat, grandissant en dehors d'elle, a fini par s'introduire dans le petit et par destituer son magistrat. La famille était parfois un atelier, mais la grande industrie est en train d'en disperser les membres. La famille est encore un « hôtel » ; mais elle perdra à son tour ce caractère, comme elle a déjà perdu celui qui lui donnait, parmi les institutions sociales, sa plus grande originalité, son caractère pédagogique : la famille n'est plus une école, à peine est-elle une « nursery ». Tous les besoins auxquels elle peut répondre trouvant satisfaction dans la société extérieure, chacun de ses membres doit la quitter. Loin d'être pressés les uns contre les autres et placés sous l'autorité d'un chef, ils sont dispersés et soustraits, tout le jour, à cette autorité par les conditions nouvelles de la vie religieuse, politique et familiale » (Lapie, 1908, cité par Hesse et Gleyze, 1939, p. 96). Rappelons que ce philosophe (1867-1927) a été un des fondateurs avec Émile Durkheim, Célestin Bouglé et Dominique Parodi de la revue *L'Année sociologique* (1898). Républicain convaincu, il s'est consacré à réformer le système éducatif français dans le sens d'une plus grande démocratisation. Pour un rappel des évolutions des fonctions de la famille, voir Martin, 2004.

<sup>22</sup> Cité par J. Donzelot, 1977, p. 181. Nous développons ici quelques exemples déjà mentionnés dans Martin, 2014

défendre précisément, dans une perspective de prévention et de conseil, un périmètre protégé de la famille et des parents contre une intrusion jugée excessive de l'Etat et de ses agents, mais non sans faire appel à une autre supervision : celle des professionnels de la relation (de psychanalystes, notamment) et des défenseurs de la famille contre l'Etat. L'apport central de la psychanalyse pour cette initiative est, selon Jacques Donzelot, de se présenter comme un outil de conseil permettant de « prévenir », démarche distincte et complémentaire en cela de la pédopsychiatrie qui formule pour l'essentiel un catalogue d'échecs et de déviances. Ce faisant *l'Ecole des parents* se propose d'échapper à l'alternative de la culpabilisation directe (votre enfant est mal élevé) ou indirecte (votre enfant est « taré »), pour autoriser le conseil et la prévention. Pour reprendre les termes de Jacques Donzelot, cette initiative de *l'Ecole des parents* était en somme marquée par « la crainte de la collectivisation et du positivisme médical » (ibid, p. 172), expression d'une lutte importante à l'époque visant à contrecarrer l'hégémonie de l'école républicaine sur toutes les autres formes de socialisation, en particulier en matière d'éducation sexuelle<sup>23</sup>.

D'autres modalités d'intervention publique peuvent être considérées comme des sources d'inspiration pour comprendre la période actuelle, comme la Protection maternelle et infantile (PMI), dont on trouve des équivalents dans de très nombreux pays depuis la Seconde Guerre mondiale<sup>24</sup>. Là encore, on peut repérer des évolutions et des luttes d'idées, en particulier sur le sens de la prévention face aux enjeux d'inégalités. Dans la somme qu'il consacre à l'histoire des politiques de santé publique, de modes de garde et de préscolarité, Alain Norvez identifie ainsi un basculement à la fin des années 1950. Est posé lors de ce tournant le problème du ciblage ou de la concentration des efforts et des soutiens en direction des plus vulnérables. Ce tournant préventif va susciter de nombreuses réflexions par la suite, en particulier en termes de risques de « contrôle social » excessif ou d'inefficacité, quand les messages et injonctions préventifs ne recueillent pas l'adhésion des populations concernées ou même suscitent une résistance de leur part, du fait de leur nature culpabilisante. D'où d'ailleurs l'idée de « promotion de la santé » et non plus seulement de prévention, défendue dans le rapport *Propositions pour une politique de prévention* remis par les professeurs F. Grémy et S. Pissaro au ministre de la Santé, Jacques Ralite, en 1982<sup>25</sup>.

---

<sup>23</sup> Pour se figurer l'importance de ce contexte idéologique de la III<sup>e</sup> république et ses conséquences sur le débat public du moment, mais aussi sur les finalités poursuivies par ces initiatives, on peut aussi rappeler ce que Gérard Noiriel (2005) a écrit à propos de la « politisation de l'enfance maltraitée sous la III<sup>e</sup> République », caractéristique de la configuration française dans le concert de la mobilisation internationale sur la protection de l'enfance au 19<sup>e</sup> siècle. Le clivage et les controverses opposent alors d'un côté les conservateurs, défenseurs de la famille et en son sein de l'autorité du père et, de l'autre, les républicains qui mettent en cause sa toute-puissance dans une logique de protection.

<sup>24</sup> Voir Norvez, 1990.

<sup>25</sup> « Une politique de prévention ou de promotion de la santé est conçue, non au sens de l'exercice d'un contrôle social [...], mais au sens d'une démocratisation des relations sociales au service de la satisfaction effective des besoins de tous, à commencer par le besoin global de bien-être »<sup>25</sup>. Norvez identifie bien alors l'enjeu de l'acceptabilité par les populations des conditions du bien-être et la différence entre besoins des enfants et demandes des parents. Il écrit ainsi : « De ces quelques réflexions générales sur la prévention on retiendra l'idée qu'on ne peut appliquer à tous, individus et groupes sociaux, sans aucune discernement, des contraintes uniformes, des règles trop rigides. Ce qui est accepté par les uns risque d'être mal compris et rejeté par les autres. Il s'agit donc de définir un niveau minimum de pratique commune, exigible de la part de tous, puis, par l'éducation et l'information, de créer une dynamique de la demande ». *Ibid.*, p. 250.

De ces exemples illustrées par le cas français, mais qui ont leurs variantes dans d'autres pays européens, nous retirons trois leçons : la première est que la volonté des pouvoirs publics et de certains cercles de savants, experts ou praticiens, de contrôler, encadrer et/ou guider les pratiques parentales est ancienne ; la seconde, que le contexte sociopolitique est crucial pour apprécier le sens à attribuer à ces pratiques et interventions. On perçoit ainsi les équilibres qui se cherchent entre préservation de la vie privée, résistance à la tendance tutélaire de l'Etat et besoin de défendre un enjeu collectif et d'intérêt général, ou bien encore les hésitations et arbitrages entre logique de prévention, d'éducation et logique de protection, voire logique répressive. Il est manifeste que ces oppositions ne sont pas réglées une fois pour toutes et qu'elles donnent lieu à des rapports de force, toujours à l'œuvre aujourd'hui, qui permettent de dessiner des trajectoires pour l'action publique en ce domaine.

La troisième leçon concerne le passage d'un encadrement normatif « genré », distinguant père et mère, à une construction de messages à l'adresse des parents. Pour Mary Daly (2013b), cette apparente « neutralité » (en terme de genre) du terme de « parent », par rapport au rôle respectif du père et de la mère, peut correspondre à au moins deux logiques : soit la volonté de montrer que la fonction parentale est (doit) de moins en moins (être) genrée pour tenir compte de la nécessité de défendre l'égalité des genres sur ce plan (*gender neutral* ; un père = une mère comme parent) ; soit le fait de négliger, voire nier cette question de la différence de genre en matière de parentalité (*gender blind*). Il semble que cette deuxième hypothèse soit plus fondée pour comprendre l'étape où nous sommes aujourd'hui dans ce processus<sup>26</sup>.

### Situer notre plongée dans le présent du « soutien à la parentalité »

L'ouvrage que nous avons réalisé collectivement reprend donc les fils d'un questionnement entamé il y a de nombreuses décennies, en particulier par des auteurs qui, influencés par le travail de Michel Foucault<sup>27</sup>, ont pris très tôt la mesure du formidable chantier d'observation que représente cette interaction entre l'Etat, les pouvoirs publics, les professionnels du social et du sanitaire et des « entrepreneurs de la morale familiale », d'une part, et la sphère familiale et ses acteurs, de l'autre. Il ne s'agit pas de dire, pour autant, que les auteurs qui contribuent à ce livre se situent tous dans une perspective foucauldienne, ou ne font que prolonger une orientation théorique homogène. Ce n'est pas le cas.

En revanche, comme organisateur de ce travail collectif, je défends que ces travaux réalisés au tournant des années 1970 et 1980, en particulier ceux menés par Jacques Donzelot (1977), Isaac Joseph et Philippe Fritsch (1977) ou Robert Castel (1981), ont posé l'essentiel des questions que soulèvent ces interactions et les bases d'une analyse du temps présent sur cette question de la fonction parentale et de l'évolution des énoncés normatifs la concernant<sup>28</sup>. C'est pourquoi il m'a semblé utile d'aborder notre réflexion présente armé des

---

<sup>26</sup> Voir aussi le point de vue de Sylviane Giampino sur ce sujet dans (Giampino, 2006b).

<sup>27</sup> On pourrait ajouter le travail de Norbert Elias comme source d'inspiration de cette généalogie des interactions entre individus et société (Elias, 1987).

<sup>28</sup> Nous rejoignons sur ce point tout à fait la position défendue par Muriel Darmon sur « les entreprises de la morale familiale » (Darmon, 1999). Pour un développement de cette perspective voir aussi Castel et Martin (2012). Cette « école » dite du contrôle social n'est cependant pas la seule à avoir documenté ce chantier de recherche. Rémi Lenoir, inspiré par le travail de Pierre Bourdieu et notamment par sa théorie des champs, a

outils et concepts de ces travaux antérieurs qui ont saisi l'amorce de la « société des individus » (Elias, 1987). La relecture de ces travaux permet de comprendre un processus de longue durée, de saisir des régularités, de repérer des redites, mais aussi des reconfigurations. Selon nous, on ne peut faire l'économie des pistes proposées par l'ensemble de ces auteurs, même si désormais la question parentale et le « parentalisme » émergent là où dominait une interrogation sur la famille et le familialisme.

Rappelons les principales orientations de ces travaux pour apprécier leur pertinence pour étudier aujourd'hui la question de la norme du bon parent. Pour rendre compte de sa perspective dans « La police des familles », Donzelot insiste sur sa volonté de décrypter le passage avec la modernité d'un modèle de la coercition qui s'exerçait sur les familles, à un mécanisme bien plus subtil consistant à surinvestir le rôle de la famille « en faisant d'elle la condition de l'épanouissement de chacun » (1977/2005, p. 5), et donc aussi, à bien des égards, la coupable en cas d'échec du processus de socialisation :

« Pour décrire le mouvement de réforme constitutif de la famille moderne, nous l'avons pensé comme le passage du 'gouvernement des familles au gouvernement par la famille'. Gouvernement des familles : c'est la famille de l'Ancien Régime, sujet politique, capable d'instrumenter ses membres, de décider de leur destin, de faire d'eux un moyen de sa politique, comptable du comportement de ceux-ci devant le pouvoir royal, mais susceptible en retour de prendre appui sur lui pour imposer son ordre à ses membres récalcitrants. Gouvernement par la famille : cette fois, la famille n'est plus le sujet politique de son histoire. Elle devient plutôt l'objet d'une politique. Elle n'est plus un but pour ses membres à travers des stratégies d'alliance, la gestion des filiations, mais un moyen pour chacun de ceux-ci dans la perspective de leur épanouissement propre, chacun pouvant faire valoir le déficit de son épanouissement et l'imputer à la famille sous condition qu'il prenne appui sur un juge, un travailleur social ou un thérapeute qui les aidera à identifier la source de leur malaise dans les travers de leur famille passée ou présente et à s'en libérer d'une manière ou d'une autre » (Donzelot, 1977/2005, p. 6).

N'assistons-nous pas à un phénomène absolument analogue en ce qui concerne la fonction parentale ? On peut tout autant faire le lien entre la question parentale contemporaine et le questionnement développé par Isaac Joseph et Philippe Fritsch (1977), lorsqu'ils expliquent leur projet dans « Disciplines à domicile », à savoir :

« faire la généalogie de la normalisation des rapports intrafamiliaux et plus particulièrement des rapports éducatifs depuis la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Nous faisons l'hypothèse que cette normalisation était moins le fait d'une subordination globale de la famille à la logique d'un appareil d'Etat et à sa fonction de reproduction des rapports sociaux, qu'à l'importation dans son champ et dans ses pratiques de tactiques disciplinaires disparates, elles-mêmes d'origine scolaire, pénitentiaire, hospitalière ou relevant du domaine de l'assistance sociale » (p. 19)..., tout en insistant sur le rôle du fait divers, « permettant de spectaculariser des déviations et de camper ainsi des figures-repoussoirs autour desquelles se constituaient les normes de l'habiter, de l'éduquer » (p. 22). Pour ces deux auteurs, « si on est passé,

---

consacré une grande partie de ses recherches à décrypter la lutte pour la définition de cette structure sociale et cognitive qu'est la famille (voir Lenoir, 2003 ; Bourdieu, 1993).

au 19<sup>ème</sup> siècle, d'une société de la loi à une société de la norme, comme dit M. Foucault, c'est par la succession de ces figures dramatisées, dont la logique est mise à nu par un corps de spécialistes dans l'ordre du savoir » (idem).

Bien sûr, au-delà des rapprochements avec ces lectures passées, il est aussi question de saisir grâce à elles les changements perceptibles, les reconfigurations. Ainsi, par exemple, on peut se demander en quoi le soutien aux parents d'aujourd'hui peut permettre d'actualiser le diagnostic de Robert Castel (1981) dans *la gestion des risques*. A la fin des années 1970, Castel constatait en effet, qu'en ayant recours à ces techniques psychologiques d'intensification du potentiel humain, caractéristiques de la psychologie humaniste des années 1970 et 1980, il ne s'agissait « plus de guérir une maladie, de réparer un dysfonctionnement ou de remédier à une déficience, mais de travailler sur le capital personnel et relationnel de chacun pour l'intensifier et le rendre plus performant » (Castel, 2011, p. 11). Castel repérait ainsi « une recomposition des politiques sociales et des interventions de l'Etat social ('Etat social actif') dans le sens de l'activation de l'individu » (Castel, 2011, p. 12). Aujourd'hui, il semble que l'on soit passé à une étape supplémentaire dans laquelle le problème n'est plus seulement la production de l'adulte travailleur par son optimisation psychologique, mais plutôt celui de focaliser l'attention sur le rôle que jouent précisément les adultes devenus parents dans leur fonction de socialisation, dans un contexte d'affaiblissement complet des leviers de la promotion sociale.

En ce sens, on pourrait avancer que le soutien à la parentalité complète le développement personnel, voire même en partie s'y substitue, tant la demande s'est déplacée de l'hédonisme et l'individualisme ambiants des années post-soixante-huitardes aux incertitudes du temps présent, en particulier quant à l'avenir des nouvelles générations (Castel, 2009). D'un adultocentrisme à un pédocentrisme, en quelque sorte. Mais une fois encore, comment ne pas faire de lien avec le présent et l'idée d'une faillite des capacités ou la condamnation de l'échec des parents. Comme l'a bien écrit Sylviane Giampino : « Quand on œuvre à ce point, à soutenir la fonction parentale, il faut se demander pourquoi soutenir quelque chose si on ne le soupçonne pas d'être en train de faillir ! » (Giampino, 2006a, P ; 33).

Il est donc de multiples signes de ces reprises et reconfigurations, parmi lesquelles on pourrait encore mentionner le retour de la question de « l'investissement social » et du « capital humain », aujourd'hui (Heckman, 2000 ; Morel et al., 2012). Cette idée d'investissement social dresse ainsi un véritable pont conceptuel entre les époques, d'où mon choix de mettre la citation de Gilles Deleuze publiée en 1977, en exergue à ce chapitre. Par le *revival* de cette perspective, il faut entendre la concession faite aujourd'hui à l'idée que l'investissement dans l'enfant - c'est-à-dire en clair les dépenses que l'on est collectivement prêt à lui consacrer -, ce sont bien des dépenses que l'on évitera demain ; dépenses qui ont de fortes chances d'être à fond perdu. Comme cherche à le démontrer James Heckman, prix Nobel d'économie, un dollar dépensé aujourd'hui chez un jeune enfant pourrait permettre de garantir un taux de rendement annuel de 7 à 10% Heckman, 2000) : curieuse solidarité de banquier ou d'économètre.

Pour mener à bien et prolonger ce vaste chantier de réflexion sur la fonction, les conduites et les normes parentales et leur définition comme enjeu d'action publique, nous avons choisi

d'aborder successivement trois volets. Dans une première partie, trois chapitres sont consacrés aux normes parentales et à la manière à la fois dont elles ont évolué au fil du temps (par exemple dans les messages des campagnes de santé publique, Marie-Clémence Lepape), mais aussi dont elles ont été produites à l'appui de batteries d'indicateurs du bien-être de l'enfant à l'échelle internationale (Pascal Eric Gaberel). Dans leur contribution, Florence Burnet, Pauline Kertudo et Elsa Ramos nous montrent même comment, presque paradoxalement, ce sont peut-être aujourd'hui les parents adoptifs qui se pensent comme des « plus-que-parents », du fait du chemin qu'ils suivent et des épreuves qu'ils franchissent dans cette démarche volontariste pour devenir un « bon parent ». Grâce à ce type d'approche, on aborde une composante insuffisamment développée dans les travaux des années 1970 évoqués précédemment, à savoir l'intériorisation des normes par les agents, ici les parents.

La deuxième partie est entièrement consacrée à la définition de la politique de soutien à la parentalité. On y comprend ce que cette politique doit à la question de la régulation des séparations et des divorces et à l'enjeu du maintien des relations entre les deux parents séparés et leurs enfants (Benoît Bastard), mais on entre aussi en profondeur dans son processus de production, en mettant en lumière les joutes d'idées et de perspectives au sein d'un système d'acteurs complexe et institué, le *Comité national de soutien à la parentalité* (Jessica Pothet). Pour sa part, Gérard Neyrand consacre son chapitre à nous montrer les ambivalences et contradictions inscrites dans le processus de construction de cette politique, dessinant des défis pour la suite. Enfin, Michel Vandebroek, Griet Roet et Naomi Geens nous présentent l'orientation et les travers introduits en Flandre par le recours à des programmes fondés sur des preuves (*evidence based programs*).

La troisième partie aborde enfin la manière dont la production normative concernant le rôle de parent est mise en acte dans des interventions précises en interaction avec des professionnels. Arnaud Campéon, Delphine Keppens et Céline Rothé l'abordent sous l'angle des interventions menées dans trois réseaux d'écoute, d'accueil et d'accompagnement de parents ; Martine Sas-Barondeau en décrivant le montage de cette politique par les Caisses d'allocations familiales et la CNAF, dans un formidable va-et-vient de circulaires et de règlements ; Frédérique Giuliani en examinant un dispositif de soutien à la parentalité de l'Aide sociale à l'enfance et Sandrine Garcia en décryptant la division du travail entre les parents et les professionnels dans des crèches parentales.

Cet ensemble de contributions produit un prisme qui permet au lecteur de saisir concrètement en quoi la fonction parentale s'inscrit, comme le soutenait déjà Joseph et Fritsch à propos de la famille, dans « la généalogie d'un couple fragile : espaces institutionnels, espaces domestiques. L'objet famille (ici pour nous, la parentalité) n'est rien d'autre que ce rapport toujours retravaillé ; ni matrice ni surface d'enregistrement, la famille se dissout et se recompose suivant une logique et des rythmes qui ne lui appartiennent pas en propre ». (I. Joseph, P. Fritsch, 1977, p. 28).

## Bibliographie

- BOETTIGER L. A. (1938). *Fundamentals of Sociology*. New York, Ronald Press Company.
- BARRERE-MAURISSON, M-A. (2007). Familialisme, féminisme et « parentalisme » : trois âges de la régulation sociale. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/17/58/83/PDF/R07043.pdf>
- BASTARD, B. (2006). « Une nouvelle police de la parentalité », *Enfance, famille, générations*, n°5, consultable en ligne ([www.erudit.org/revue/efg/2006/v/n5](http://www.erudit.org/revue/efg/2006/v/n5)), consulté le 22/09/2014.
- BEAUD J-Y., LEPRINCE F., MARINACCE F. et al. (1999), *La responsabilité et l'accompagnement des parents dans leurs relations avec l'enfant*. Rapport technique du groupe projet du comité des politiques, CNAF. Document ronéoté.
- BECKER H. (1963). *Outsiders*. Paris Métailie, 1985 (1<sup>ère</sup> édition ; The Free Press of Glencoe)
- BETTELHEIM B. (1987). *Pour être des parents acceptables*. Paris, Robert Laffont 'Pocket'.
- BOLTANSKI L. (1969). *Prime éducation et morale de classe*. Paris, EHESS.
- BOISSON M. VERJUS A. (2004). *La parentalité, une action de citoyenneté. Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004)*, CERAT, Dossiers d'étude n° 62 de la CNAF, Paris.
- BOURDIEU P. (1993). « A propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°100, p. 32-36.
- CASTEL R. (1973). *Le psychanalysme*. Paris, Flammarion.
- CASTEL R. (1981). *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*. Paris, Les éditions de Minuit.
- CASTEL R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard.
- CASTEL R. (2009). *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*. Paris, Seuil, collection « La couleur des idées ».
- CASTEL R. (2011). « Préface à la réédition », *La gestion des risques*. Paris, Les éditions de Minuit, collection « Reprise », p. 7-13.
- CASTEL R., MARTIN C. (dir), (2012). *Changements et pensée du changement. Echanges avec Robert Castel*. Paris, La Découverte, collection « Recherches ».
- COMMAILLE J., MARTIN C. (1998), *Les enjeux politiques de la famille*. Paris, éditions Bayard, collection « société », dirigée par Jeannine Mossuz-Lavau.
- DALY M., MARTIN C. (2012). « L'union européenne et le soutien à la parentalité », *Informations sociales*, n°175, 2012, p. 120-128.
- DALY M., (2013a). "Parenting support policies in Europe", *Families, Relationships and Societies*, vol. 2, n°2: 159-174.
- DALY M. (2013b). "Parenting Support: Another Gender- Related Policy Illusion in Europe?", *Women's Studies International Forum*, <http://dx.doi.org/10.1016/j.wsif.2013.05.016>.
- DARMON M. (1999), "Les 'entreprises' de la morale familiale", *French Politics, Culture and Society*. Vol. 17, n°2-3, p. 1-19.

- DELEUZE G. (1977). « L'ascension du social ». Postface à J. Donzelot, *La police des familles*. Paris, Les éditions de Minuit, p. 213-220.
- DONZELOT J. (1977). *La police des familles*. Paris, Les éditions de Minuit.
- DONZELOT J. (2005). « Avant- propos à la réédition », *La police des familles*. Paris, Les éditions de Minuit, collection « Reprise », p. 3-8.
- ELIAS N. (1991). *La société des individus*. Paris, Fayard.
- ERIKSON E. H. (1959). *Identity and the Life Cycle*. International University Press (new edition, 1980, New York, Norton & Company).
- ERIKSON E.H. 1966. *Enfance et société*. Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé.
- FOUCAULT M. (1976). *Histoire de la sexualité. I. La volonté de savoir*. Paris, Gallimard.
- FUREDI F. (2008), *Paranoid Parenting. Why Ignoring the Experts May Be Best for your Child*. London, Continuum.
- FUREDI F. (2014). "Foreword", in E. Lee et al. *Parenting Culture Studies*. London, MacMillan, p. viii-x.
- GARCIA S. (2011). *Mères sous influence. De la cause des femmes à la cause des enfants*. Paris, La découverte.
- GIAMPINO S. (2006a), "Propos sur la parentalité d'aujourd'hui", in D. Coum, *La famille change-t-elle ?* Paris, éditions Erès, p. 33-43.
- GIAMPINO S. (2006b), « Les parents sont aussi un homme et une femme », *Informations sociales*, n°132, p. 6-12.
- GILLIES V. (2008). « Perspectives on Parenting Responsibility: Contextualizing Values and Practices », *Journal of Law and Society*, vol. 35 (1): 95-112.
- GILLIES V. (2012). "Family Policy and the Politics of Parenting: From Function to Competence", in M. Richter & S. Andresen (Eds), *The Politicization of Parenthood. Shifting Private and Public Responsibilities in Education and Childrearing*, Dordrecht, Springer: 13-26.
- GODARD S. (2010). *Le métier de mère*. Paris, La Dispute.
- GUSFIELD J. (1963). *Symbolic Crusade. Status Politics and the American Temperance Movement*. University of Illinois Press
- GUSFIELD J. (1981). *The Culture of Public Problems: Drinking – Driving and the Symbolic Order*. The University of Chicago Press.
- HAMEL M-P., LEMOINE S., AVEC C. MARTIN (dir), *Aider les parents à être de « meilleurs » parents. Perspectives internationales*. Rapport du Centre d'analyse stratégique. Paris, La Documentation Française.
- HECKMAN J. (2000). "Invest in the very Young". <http://www.ounceofprevention.org/news/pdfs/HeckmanInvestInVeryYoung.pdf>
- HENNUM N. (2014). « Developing Child-Centered Social Policies: When Professionalism Takes Over », *Social Sciences*, 2014, 3, 441-459; doi: 10.3390/socsci3030441
- HESSE A., GLEYZE A. (1939). *Notions de sociologie appliquée à la morale et à l'éducation*. Paris, Librairie Félix Alcan (Préface de Paul Fauconnet).
- LAPIE P. (1908). *La femme dans la famille*. Paris, Doin.

LEE E., BRISTOW J., FAIRCLOTH C., MACVARISH J. (2014). *Parenting Culture Studies*. London, Macmillan.

JOSEPH I., FRITSCH P. (1977). *Disciplines à domicile. L'édification de la famille*. Fontenay-sous-Bois, éditions Recherches.

LE BIHAN B., MARTIN C. (dir) (2008), *Concilier vie familiale et vie professionnelle en Europe*. Rennes, Presses de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique.

LEFAUCHEUR, N., MARTIN C., (dir). (1995). *Qui doit nourrir l'enfant dont le père est absent*. Recherche sur les fondements des politiques familiales européennes. Angleterre, France, Italie, Portugal. Rapport de recherche pour la CNAF, 223 pages.

LEFAUCHEUR N., MARTIN C. (1996). « L'impact des politiques familiales en l'absence du père », *Informations sociales*, n°49/50, 1996 : 56-65.

KNIJN T., HOPMAN M. (with C. MARTIN, I. OSTNER AND M. DALY), (2013). "The turn to parenting in four European Welfare states", Working paper for the Impalla-Espanet International Conference, "Building Blocks for an Inclusive Society", Luxembourg, 18-19 April 2013.

LENOIR R. (2003), *Généalogie de la morale familiale*. Paris, Seuil.

MACBETH A. (1984). *L'enfant entre l'école et sa famille. Rapport sur les relations entre l'école et la famille dans les pays de la Communauté européenne*. Collection Etudes, série « éducation », n°13, Bruxelles, Office des publications officielles des communautés européennes.

MARTIN C. (2003). *La parentalité en questions. Perspectives sociologiques*. Rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille, Paris, La Documentation Française, (en accès libre sur le site de la documentation française <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000552/index.shtml>)

MARTIN C. (2004). "Les fonctions de la famille", *Cahiers français*, n°322, « Famille(s) et politiques familiales ». Paris, la Documentation française, p.29-33.

MARTIN C. (2009). « La condition parentale contemporaine », in *Les liens familiaux sur les territoires costarmoricains*, édition de l'Aube, collection « Bibliothèque des régions », p. 17-31.

MARTIN C. (2010). "The Reframing of Family Policy in France: Actors, Ideas and Instruments", *Journal of European Social Policy*, vol. 20, issue 5, p. 410-421

MARTIN C. (2012a). « La question familiale face à la montée des incertitudes », in R. Castel et C. Martin (dir), *Changements et pensée du changement. Echanges avec Robert Castel*. Paris, La Découverte, collection « Recherches », 2012, p. 246-260

MARTIN C. (2012b). « Le soutien à la parentalité. Généalogie et contours d'une politique émergente » in M-P. Hamel, S. Lemoine et C. Martin (dir), *Aider les parents à être de « meilleurs » parents. Perspectives internationales*. Rapport du Centre d'analyse stratégique. Paris, La Documentation Française : 25-50.

MARTIN C. (2014). « Le soutien à la parentalité. Une nouvelle politique en Europe ? », *Politiques sociales et familiales*, n°118, (sous presse).

MORAN, P., GHATE D, VAN DER MERWE A. (2004). *What Works in Parenting Programs? A Review of International Evidence*. Research Report n°574, Department of Education and Skills, Queen's Printer & control of HMSO.

- MOREL N., PALIER B., PALME J. (eds.). (2012). *Towards a Social Investment Welfare State? Ideas, Policies and Challenges*. Bristol, Policy Press.
- NELSON, M.K. (2010). *Parenting out of Control. Anxious Parents in Uncertain Times*. NY & London, New York University Press.
- NEVEU, E. (1999). « L'approche constructiviste des 'problèmes publics'. Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Etudes de Communication*, 22, 41-58 (accessible sur <http://edc.revues.org/2342>)
- NEYRAND G. (2000). *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*. Paris, PUF, collection « éducation et formation ».
- NEYRAND G. (2011), *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de la parentalité*. Toulouse, Erès.
- NOIRIEL G. (2005). « De l'enfance maltraitée à la maltraitance. Un nouvel enjeu pour la recherche historique », *Genèses*, vol. 3, n° 60 : 54-167.
- NORVEZ A. (1990). *De la naissance à l'école. Santé, modes de garde et pré-scolarité dans la France contemporaine*, Paris, PUF-INED.
- QUENTEL J-C. (2001). *Le parent. Responsabilité et culpabilité en question*. Bruxelles, De Boeck.
- RAMAEKERS S., SUISSA J. (Eds) (2012). *The Claims of Parenting. Reasons, Responsibility and Society*. Dordrecht, Springer.
- RENAUT, A. (2002). *La libération des enfants. Contribution philosophique à une histoire de l'enfance*. Paris, Bayard, Calmann-Lévy.
- RICHTER, M., ANDRESEN S. (Eds) (2012). *The Politicization of Parenthood. Shifting Private and Public Responsibilities in Education and Child Rearing*. Dordrecht, Springer.
- SINGLY (DE) F. (2009). *Comment aider l'enfant à devenir lui-même*. Paris, Armand Colin.